



F. REIDE, 10, rue de Solférino  
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10  
Téléphone : INV. 64-67

# Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs  
du Centre National de la Recherche Scientifique

Bulletin Mensuel n° 26

NOVEMBRE 1960

## DEPUIS LA GREVE DU 21 OCTOBRE

Un premier résultat de notre grève est que nous avons eu une séance de travail le vendredi 28 octobre avec les services du CNRS : Mrs LEFORT et METIVIER ont enregistré le détail de notre méthode de calcul du déclassement des personnels, et nous ont transmis la manière dont le CNRS a déterminé ses chiffres.

Dans cette confrontation, il est apparu que nos arguments étaient très forts et que le CNRS avait commis des erreurs considérables d'appréciation dans la comparaison des catégories du CNRS avec celles du CEA.

Mrs LEFORT et METIVIER ayant fait à la Direction du CNRS le rapport des travaux de la séance de travail, M. COULOMB, assisté de M. GABRIEL, a reçu l'Intersyndicale le vendredi 4 novembre pour lui dire dans quelle mesure le CNRS tiendrait compte de ces travaux.

Il apparaît que le CNRS ne modifie pas ses pourcentages. Il s'engage seulement, dans les conversations avec les Finances (qui vont commencer le 8 octobre), à signaler le point de vue des syndicats sur la seule catégorie 2B ; il serait éventuellement d'accord pour un relèvement du taux des 2B au cours des conversations avec les Finances.

Devant cette situation, l'Intersyndicale, maintenant intégralement ses méthodes de calcul, a décidé d'aller les présenter et les défendre aux Finances immédiatement. Elle a également décidé, immédiatement après le congé du 11 novembre, en fonction des négociations aux Finances, de prendre les décisions conformes au mandat qui lui a été donné par l'Assemblée du personnel du 21 octobre.

C'est au moment où vont enfin s'engager aux Finances les discussions sur la répartition du milliard qu'il faudra que le personnel fasse connaître avec la même énergie que les 4 octobre et 21 octobre sa volonté de voir intervenir une répartition non discriminatoire et rapide.

POUR LES COMMISSIONS D'AVANCEMENT

En octobre 1959, notre syndicat, tenant compte des observations formulées par nos représentants aux commissions d'avancement, établissait un nouveau dossier destiné à tous nos collègues désireux d'être défendus par lui.

Ces dossiers répondaient à une préoccupation essentielle : fournir à nos représentants des renseignements précis, tenus à jour, et leur permettant de défendre efficacement les droits de ceux qui nous font confiance.

Les résultats obtenus par nos représentants aux commissions de 1960 pour l'obtention d'échelons accélérés à 18 mois et pour les changements de catégories, ont prouvé l'importance de ces dossiers. Dernièrement lors de l'attribution des échelons de bonifications pour les agents des catégories 1 à 5B c'est encore grâce à ces dossiers que notre syndicat a pu proposer, et obtenir pour un nombre important de nos candidats ces échelons de bonification.

Ces dossiers comportent une feuille de renseignements généraux (1) complétée chaque année par les feuilles de renseignements annuels.

Vous trouverez ci-joint la feuille de renseignements 1960, que vous voudrez bien remplir et nous faire parvenir dans le plus bref délai.

Nous vous rappelons que la seconde page de cette feuille doit être la copie exacte de votre fiche de notation du CNRS, que vous devez signer après avoir pris connaissance des notes de votre patron, et sur laquelle vous devez mettre vos observations.

Pour tous renseignements concernant les commissions paritaires vous pouvez vous adresser directement au représentant de votre catégorie en lui écrivant 10, rue de Solférino.

Catégorie A : Mme DUMAIL

Catégorie B : DUPRE

Catégorie C : CHEMIN

Catégorie D : Mme EMERY

Vous pouvez écrire à DUPRE : Labo de physique nucléaire  
B.P. n° 1 ORSAY (S. & O) - Téléphone 9285380 poste 140 (pour les cas d'extrême urgence).

---

(1) La feuille de renseignements généraux ne doit être remplie qu'une fois ; pour ceux qui ne possèdent pas cette feuille, ils peuvent la réclamer 10, rue Solférino ou bien au responsable CGT de leur établissement.